



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 Mars 2017 à 18 h 30

SP.IG - 171.2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le jeudi seize Mars à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) - Mme KEHRIG COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA LAKE, M. ARRUIBARRENA (Adjoint) - Mme LEGARDINIER, M. DAUBAS, Mme ANSAULT LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS ADURRIAGA, M. BOURROUILH PAREGE, Mme CAUBET LECUONA, M. FRUCHART, Mme VARELA, M. CAMBLONG, Mme CEZA, M. TENA, Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme CAMACHO SATHICQ qui donne procuration à Mme BUTORI, Mme VESGA SORONDO qui donne procuration à M. TRANCHE, M. BERRA qui donne procuration à Mme IRASSART ESTOMBA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2017

M. le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 16 février 2017 par Mme CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité -

II - DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO, Maire

021.2017 - DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

011.2017	Location et maintenance des photocopieurs - Marché passé avec la Société BUROGRAPHIC	/
012.2017	Autoport - Centre d'Accueil - Location d'un bureau au Cabinet de Kinésithérapie de M. ARRILLAGA et de Mme FERNANDEZ	/
013.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Mission de coordination SPS - Marché passé avec la Société ELYFEC SPS	780,00 € HT
014.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 1 : Chauffage Plomberie - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD-OUEST	24 848,97 € HT

015.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 2 : Électricité - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SASU HIRABOURE ÉLECTRICITÉ	12 995,80 € HT
016.2017	Réhabilitation de l'École Primaire Ville - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1 au marché passé avec la SARL RUIZ ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DÉCORATION - Changement de mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre	Pas d'incidence financière
017.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 3 : Peinture intérieure et revêtement mural - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société AQUITAINE RÉNOVATION PEINTURE	56 752,08 € HT
018.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 4 : Revêtement sol souple - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SAS LE CORVEC	25 792 ,48 € HT (avec option 4 276,36 €)
019.2017	Association Amicale Laïque d'Hendaye - Actualisation de la Convention d'occupation des locaux de la Villa Appolonie	/
020.2017	Gymnase d'Irandatz - Projet d'aménagement d'un local de réception - Marché de maîtrise d'œuvre - Marché passé avec M. Alain HOARAU (Architecte DPLG)	14 800,00 € HT
021.2017	Autoport - Bâtiment du Centre d'Accueil de l'Autoport - Résiliation de l'autorisation d'occupation de bureau par la Mission Locale	/

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 24 mutations foncières pour un montant global de 4 272 400,00 €.

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements Mission SPS	LOT UNIQUE	ELYFEC	780,00	14/02/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 1	EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD-OUEST	24 848,97	20/02/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 2	HIRABOURE ÉLECTRICITÉ	12 995,80	20/02/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 3	AQUITAINE RÉNOVATION PEINTURE	56 752,08	03/03/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 4	LE CORVEC	25 792,48 (avec option)	03/03/2017
Gymnase IRANDATZ - Projet d'aménagement d'un local de réception - Maîtrise d'œuvre	LOT UNIQUE	M. Alain HOARAU	14 800,00	02/03/2017
Réhabilitation de l'École Primaire Ville Maîtrise d'œuvre	LOT UNIQUE	SARL RUIZ ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DÉCORATION	PAS DE CHANGEMENT DE MONTANT (changement de mandataire)	01/03/2017

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

022.2017 - EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL

Il convient d'accepter le compte de gestion présenté par Mme le Receveur pour l'exercice 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

023.2017 - EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PORT DE PÊCHE

Il convient d'accepter le compte de gestion présenté par Mme le Receveur pour l'exercice 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

024.2017 - EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PORT DE PLAISANCE

Il convient d'accepter le compte de gestion présenté par Mme le Receveur pour l'exercice 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

025.2017 - EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Il convient d'accepter le compte de gestion présenté par Mme le Receveur pour l'exercice 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

026.2017 - EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - FÊTES ET ANIMATIONS

Il convient d'accepter le compte de gestion présenté par Mme le Receveur pour l'exercice 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

M. BALANZATEGUI entre en séance.

027.2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

M. LE MAIRE : avant de passer la parole à notre Directeur des Services Financiers, je voulais simplement vous donner quelques points que moi je retiens dans cette analyse des comptes administratifs 2016. Je rappelle que le budget principal annonce 5 919 000 € de dépenses d'investissement, 21 042 000 € de dépenses de fonctionnement, donc c'est un compte de l'ordre d'un peu moins de 27 M€.

Ce compte se caractérise par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui diminuent de 258 000 € par rapport à 2015. Parmi ces dépenses, les "dépenses de personnel" représentent 10 844 000 €, soit 51.53 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre ne progresse que de 0.40 %.

Nous supportons malheureusement une réduction plus importante des recettes de fonctionnement, de l'ordre de 416 000 € de moins qu'en 2015. Cela induit une dégradation de notre épargne brute due à cet effet de ciseau entre les dépenses et les recettes. L'épargne brute de 2 767 000 € était à 2 925 000 € en 2015. Amélioration par contre de l'épargne nette qui est due à une diminution de 900 000 € de remboursement de la dette. Epargne nette qui passe de 356 000 € à 1 127 000 € ou de - 240 000 € (négative) à 740 000 € si nous neutralisons les résultats exceptionnels.

Nous pouvons dire aussi que le taux de réalisation des investissements est un taux satisfaisant dans la mesure où sur l'ensemble des investissements, ce taux est de 72.13 % de réalisé par rapport au budget, avec 4 113 000 € qui ont été investis pour les bâtiments, la voirie et l'éclairage public. Les restes à réaliser portent essentiellement sur des frais d'étude, sur le décalage dans le paiement de travaux au Centre Social DENENTZAT, ainsi que sur des dépenses d'accessibilité concernant les personnes à mobilité réduite qui sont reportées en 2017.

Cette année encore, à noter que les dotations de l'Etat ont été en baisse et afin de participer au redressement des finances publiques, sur une dotation de fonctionnement qui s'élevait à 2 660 000 € en 2013, l'Etat nous a prélevé 173 000 € en 2014, 413 000 € en 2015, 414 000 € en 2016 (soit 1M€) et prélèvera en 2017 la somme de 220 000 €.

En conclusion, si je peux me permettre, ce compte administratif est plutôt un bon cru et nous espérons surtout qu'il se bonifiera en vieillissant.

Sur ce, je passe la parole pour les aspects comptables et chiffres détaillés des postes et des factures à notre Directeur des Services Financiers, M. Philippe PECASTAINGS.

M. PECASTAINGS : en préambule à l'exposé du compte administratif, je tenais M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à vous présenter mes excuses pour les quelques scories qu'il y a eu lors de l'envoi de la convocation du présent conseil. Il y a eu quelques impondérables techniques et l'urgence habituelle a été décuplée.

Il présente les différents comptes administratifs 2016 en projetant divers graphiques et tableaux joints au présent compte rendu et en reprenant les différents commentaires de la note de présentation adressée aux élus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
011	Charges à caractère général	5 574 524.56	013	Atténuations de charges	218 845.10
012	Charges de personnel	10 844 361.91	70	Produits des services	1 139 487.13
014	Atténuations de produits	417 794.57	73	Impôts et taxes	18 424 913.01
65	Autres charges de gestion courantes	3 775 865.51	74	Dotations et participations	3 130 677.94
66	Charges financières	414 098.68	75	Autres produits gestion courante	499 884.68
67	Charges exceptionnelles	16 211.92	76	Produits financiers	148.39
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	396 787.70
			78	Reprise sur provisions	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	1 285 520.11
TOTAL		21 042 857.15	TOTAL		25 096 264.06
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 166 359.99	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		1 166 359.99	TOTAL		
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		22 209 217.14	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		25 096 264.06

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
20	Immobilisations incorporelles	144 926.85	10	Dotations fonds et réserves	591 355.16
204	Subventions d'équipement	331 775.49	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 849 115.11
21	Immobilisations corporelles	691 686.55	13	Subventions d'investissement	802 306.49
23	Immobilisations en cours	2 944 631.63	16	Emprunts et dettes assimilés	509 337
16	Emprunts et dettes assimilés	1 806 230.49	21	Immobilisations corporelles	
020	Dépenses imprévues		23	Immobilisations en cours	
TOTAL		5 919 251.01	TOTAL		3 752 113.76
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	1 166 359.99
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	175 733.89
TOTAL		0	TOTAL		1 342 093.88
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		5 919 251.01	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		5 094 207.64
20	Immobilisations incorporelles	278 210	13	Subventions d'investissement	456 900
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts	563 140
21	Immobilisations corporelles	102 390			
23	Immobilisations en cours	639 440			
TOTAL REPORTS		1 020 040	TOTAL REPORTS		1 020 040
TOTAL GÉNÉRAL		29 148 508.15	TOTAL GÉNÉRAL		31 210 511.70

M. DESTRUHAUT : bonsoir à tous. Effectivement, nous avons constaté quelques scories comme le disait M. PECASTAINGS, quelques petites erreurs. C'est vrai que cette présentation est synthétique, résumée. C'est dommage que nous ne l'ayons pas eu avant, cela nous aurait facilité le travail. Ceci étant, on ne va pas continuer à assommer les personnes ici présentes par des chiffres. Nous avons essayé de prendre un peu plus de hauteur dans l'analyse et de faire une analyse un petit peu générique, tout en insistant sur quelques points.

En introduction, vous dire que vous avez énoncé beaucoup de chiffres ce soir. Nous allons reprendre quelques chapitres en détail puisque la comparaison, pour nous, d'une année sur l'autre devient un petit peu hasardeuse. En effet, beaucoup d'ajustements ont lieu entre les factures correctives, les imputations erronées ou décalées de l'exercice précédent, les changements de comptes, les transferts de compétences, etc ... Tout semble assez aléatoire. On a l'impression que certains postes font du yoyo, on constate des plus et des moins d'une année sur l'autre. Pas d'objectifs précis, à notre sens, sur des économies sur tel ou tel poste de charges. On ne ressent pas une véritable politique d'économie sur les dépenses de fonctionnement, entre autres.

Certains postes appellent quelques remarques de notre part :

- Sur les dépenses de fonctionnement : Le poste principal reste la masse salariale qui représente désormais 52,61 % des dépenses de fonctionnement. Pour rappel, lors des débats sur les comptes 2015, vous nous présentiez un tableau des évolutions des principaux ratios de la Commune dans lequel ce ratio se situait aux alentours de 50,71 %. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, nous regrettons votre manque d'enthousiasme pour les mutualisations possibles de certains services avec les communes membres de notre Agglomération, nous pensons à l'urbanisme, au tourisme, etc ... mais nous n'allons pas refaire ici le débat ce soir des différentes interventions en Conseil Municipal.

- Sur les recettes de fonctionnement :

- le droit de stationnement connaît une forte embellie effectivement de 123 455 € (il passe de 840 000 € en 2015 à 1 064 047 € en 2016) soit + 13,2 %. C'est normal, pour nous, c'est un peu le résultat et le fruit du fait d'avoir étendu les zones de stationnement payant.
- les droits de voirie, travaux et terrasses s'élèvent à 101 853 € soit + 35 467 €. Cela paraît pas très important mais cette augmentation impacte directement les établissements utilisant les terrasses sur la voie publique compte-tenu des nouvelles bases de calcul que vous avez instaurées qui, selon vos dires, ne devraient pas ou n'auraient pas dû impacter beaucoup les commerces. On laisse chacun juger.
- les droits de mutation perçus pour 959 785 € sont largement au-dessus du montant que vous aviez budgétisé qui était à hauteur de 750 000 €. Cela prouve que cela commence à bouger au niveau des transactions immobilières sur Hendaye. Cela a bougé sur 2016.

Vous indiquez dans votre note que les recettes réelles de fonctionnement baissent de 1,71 % pendant que les dépenses réelles de fonctionnement diminuent moins fortement (-1,21 %) entraînant, selon vos dires, un effet ciseau. Par contre, vous précisez et je cite *"confirmant ainsi l'effet de ciseau constaté depuis plusieurs années"*. Là, nous souhaitons mettre un petit bémol dans le sens où en effet, en 2015, ce n'était pas le cas puisque les recettes progressaient de 3,23 % et les dépenses de 3 %, donc l'effet inverse de l'effet ciseau dont vous parlez aujourd'hui. En somme, nous relevons plutôt que depuis que vous êtes aux manettes en 2014, les dépenses de fonctionnement de ces trois dernières années se sont élevées à 63 020 408 € pendant que les recettes de fonctionnement ont atteint 71 505 688 €. Vous avez donc bénéficié à ce jour d'une embellie de 8 485 280 €. Alors, un peu d'optimisme, tout n'est pas aussi dramatique que vous voulez bien le faire croire. Les chiffres sont là pour le démontrer et ils sont têtus.

Nous reviendrons deux minutes sur les produits exceptionnels constitués essentiellement par la redevance d'affermage de la SEM SLIH-Port de Plaisance. Tout d'abord, nous relevons une anomalie dans la présentation du budget principal au chapitre 77 produits exceptionnels, article 77883 "Remboursement affermage SLIH". Les crédits ouverts pour l'année 2016 indiquent un montant de 153 000 € alors qu'en parallèle sur le budget annexe du Port de Plaisance la contrepartie sur l'article 67 Charges exceptionnelles figure pour 383 373 € soit un écart de 230 000 €. Il s'agit à nos yeux d'une incohérence, pouvez-vous nous l'expliquer ?

M. PECASTAINGS : je vais apporter deux réponses techniques :

- concernant la redevance d'affermage de la SLIH : il est un principe en comptabilité publique, (qui est discutable, je le conçois) que lorsque vous encaissez une recette qui est supérieure à la prévision, vous n'avez pas besoin de le constater systématiquement dans la prévision budgétaire. En revanche, pour que le budget annexe du port de plaisance puisse reverser à la Commune ces 383 000 €, il a fallu prendre une décision modificative qui a porté la prévision initiale de 152 000 € telle qu'elle était prévue au budget primitif du port, à 383 000 €. Si nous n'avions pas pris cette DM au niveau du port de plaisance, le percepteur n'aurait pas pu et n'aurait pas voulu faire passer le mandat. Je le conçois, nous aurions pu, parallèlement, prendre une décision modificative au niveau du budget principal pour faire accorder les deux montants. Mais, sachez que ce n'est pas une incohérence, c'est juste une possibilité. Quand les recettes qui rentrent sont supérieures aux recettes prévues, personne n'est jamais très mécontent.

- deuxième point important : au niveau du ratio de la masse salariale. Ce ratio compare deux choses. Au numérateur, vous avez la masse salariale (10 844 000 pour 2016) et au dénominateur, le montant des dépenses réelles de fonctionnement. Il se trouve que pour 2016, le ratio s'est dégradé, non pas par l'action du numérateur puisque la masse salariale a été maîtrisée (elle n'a augmenté que de 0,4 %). Par contre, le dénominateur, vu que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué fait que le ratio se dégrade aussi. Il ne faut pas le lire de façon brute, il faut le conjuguer avec l'évolution de la masse salariale et l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Voilà pour les précisions techniques.

M. LE MAIRE : je vais vous dire simplement M. DESTRUHAUT, que les questions que vous posez relèvent plus d'une commission des Finances que d'une délibération du Conseil Municipal. Je vous invite vivement, vous et vos collègues, à participer aux commissions des Finances pour avoir les réponses précises.

Une chose sur laquelle je ne suis pas d'accord avec vous, parmi tant d'autres, que je vais relever, c'est concernant l'effet de ciseau. Vous reprochez dans le rapport qui a été fait par notre Directeur Financier que 2014/2015, il n'y a pas eu d'effet ciseau. Je note effectivement, j'allais presque vous donner raison en disant qu'entre 2014 et 2015, les dépenses ont augmenté d'environ 700 000 € et les recettes, elles, ont augmenté de 800 000 €. Mais cela ne veut rien dire si on n'examine pas ce qu'est devenue l'épargne nette une fois avoir imputé le remboursement de la dette. Je rappelle quand même qu'en 2013, c'était 1 371 000 € de remboursement de la dette et, compte tenu du montant des emprunts qui existait au 31 décembre 2013, nous sommes passés en 2014 à un remboursement à 2 464 000 € et en 2015 à 2 569 000 €. Donc, s'il vous plaît, n'analysez pas juste une ligne d'un compte de résultat ; déclinons les finances, déclinons les plans de financement, et nous pourront peut-être tomber d'accord. En tous cas, sur ce point-là, je ne suis pas d'accord avec vous.

M. DESTRUHAUT : merci pour vos réponses. Juste vous dire, M. le Maire et vous avez raison, les commissions sont faites pour être présents. Nous avons été invités Jean-Michel BERRA et moi-même. J'émet un vœu ce soir ici de faire en sorte que les réunions de commissions se tiennent à des horaires décents, c'est-à-dire après 18 h si c'est possible, puisque la fois dernière c'était à 17 h 30. Effectivement, nous n'avons pas été présents à cette commission Finances. Et il y a d'autres réunions qui se tiennent à 16 h ou 15 h. Ce qui serait bien aussi, deuxième vœu, c'est que le compte-rendu de ces commissions, puisque nous sommes invités à y assister, lorsque nous n'y sommes pas, que nous recevions le compte-rendu non pas dans un délai d'un mois, mais plutôt sous un délai de 7 jours, ce qui nous permettrait effectivement de nous mettre à jour plus rapidement. Sur ce que vous avez dit, je pense que nous n'allons pas refaire les débats.

M. LE MAIRE : non, nous ne refaisons pas le débat mais je vous reprends juste sur ce que vous venez de dire. Vous savez toujours, et vous le faites : vous prenez langue après les commissions, que ce soit commission des Travaux, commission des Finances, avec nos services y compris avec nos services financiers, en la personne de Philippe PECASTAINGS, qui vous donnent les informations complémentaires et ce que vous avez pu rater à l'occasion d'une commission des Finances à laquelle vous n'avez pas pu assister, vous l'avez en complément d'information en privé. La seule chose que je disais à M. PECASTAINGS, c'est qu'il ne faut pas que chacun d'entre nous, ne vienne pas à une commission ou ne puisse pas venir (je conçois que l'on ne puisse pas être présent) mais que, ensuite, les 33 prennent RV avec M. PECASTAINGS, M. PEYRELONGUE ou quelqu'un d'autre de la maison : on ne s'en sort pas. Les commissions sont faites pour cela et, effectivement, peut-être qu'entre une commission et une date de Conseil Municipal, nous n'avons pas le temps ou les moyens de faire un compte-rendu exhaustif. Cela étant, je trouve quand même que le rapport qui vous a été remis par notre service financier, qui doit compter une quinzaine de pages, est assez complet et assez lisible pour vous permettre de travailler, d'analyser, de critiquer ou de positiver les comptes qui vous sont présentés aujourd'hui.

M. DESTRUHAUT : le deuxième point que voulais voir avec vous est le suivant.

Nous remarquons que le budget annexe du Port de Plaisance remonte cette année au budget principal la somme de 383 000 € représentant l'affermage du Port de Plaisance. Or la recette que le budget annexe du Port de Plaisance a perçue de la SEM SLIH, pour l'année 2016, s'est élevée à 1 122 296 € (article 75) soit 372 982 € d'affermage courant et 730 000 € d'affermage complémentaire antérieur (ce qu'on appelle retour à meilleure fortune). Nous regrettons une fois de plus que vous n'ayez pas opté pour une remontée plus conséquente de ces affermages au budget principal. Tout comme l'an passé où vous aviez fait le choix de remonter uniquement 221 700 € sur des encaissements d'affermage de 839 800 €, privant ainsi le budget principal de recettes conséquentes.

De même, dans votre note, vous indiquez que le solde dû des avances restant à recouvrer au 31/12/2016 est de 2 321 587 € alors qu'il était de 2 026 483 € à fin 2015. Cela ne nous paraît pas très clair. Pourquoi la créance est supérieure malgré un remboursement de 383 000 € cette année ? Vous parlez d'un complément de créance inscrit à la demande du cabinet d'expertise (nous supposons qu'il s'agit du cabinet de la SEM SLIH) pour un montant de 689 000 €. Là aussi, pouvez-vous nous indiquer de quoi il s'agit ? Merci.

M. LE MAIRE : sur l'affermage, sur un tableau qui existait déjà à votre époque, il était indiqué que l'affermage dû au 31 décembre 2004 était de 2 901 287 € et que les travaux effectués qui devaient réévaluer l'affermage se montaient à 1673 360 €. La période 2005/2012 était correctement reprise par l'expert-comptable de la SEM SLIH.

La SEM SLIH qui a refait ses comptes aujourd'hui est revenue sur l'affermage dû au 31 décembre 2004, donc c'est quelque chose qui nous a échappé, surtout qui vous a échappé, puisque l'abandon sans clause qui était de 2 901 287 € est en réalité de 3 579 764 €. C'est la différence des 689 095 €. Je rajoute que dans tout cela, il y a une correction : il s'agit de retrancher 10 618 € qui correspondent à un trop versé sur l'abandon sans clause.

Concernant le montant de la redevance d'affermage, effectivement, la SEM SLIH est pratiquement à jour de ses paiements (il lui reste 422 124 € à payer en 2016) du fait d'avoir intégré ces 689 095 € sur l'antériorité. Elle a payé 1 012 000 € (730 000 + 383 000). Les 383 000 € correspondent au remboursement en fonction de la convention d'affermage qui est passée, c'est-à-dire liés directement au montant des emprunts négociés. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité faire en sorte qu'à partir de 2017, nous travaillions sur un forfait de rémunération qui ne sera pas calqué sur le montant des emprunts parce que, si c'était le cas, sur 2017 nous étions très mal (avec une annuité de 383 000 €, la SEM SLIH n'aurait remonté que 383 000 €). Or, aujourd'hui, avec cette convention, elle va pouvoir remonter 900 000 €. Il appartiendra ensuite, non pas à la SEM SLIH qui elle sera à jour de ses règlements, mais au budget annexe du port de plaisance, qui est l'intermédiaire entre la SEM SLIH et le budget général, de bien pouvoir dégager des marges de manœuvre afin d'éteindre cette dette, soit en calmant un peu les investissements, soit en maîtrisant les frais généraux mais cela me semble un peu difficile.

Mme DUHART ETCHENAUZIA : je voudrais revenir sur votre commentaire quand Pascal a dit qu'il n'avait pas pu se rendre à la commission Finances. J'estime que les choses se sont passées en bonne et due forme, c'est-à-dire que rendez-vous a été pris et nous sommes des élus de l'opposition et nous avons totalement le droit d'aller rencontrer les personnels de la mairie pour avoir les renseignements que nous n'avons pas pu avoir durant la commission puisque nous n'y étions pas. Je trouve que de remettre en question, d'autant que cela a été fait avec une prise de rendez-vous, c'est un peu léger. Et je pense que vous faisiez pareil à l'époque où vous étiez dans l'opposition.

M. LE MAIRE : non, je ne suis jamais venu voir M. PECASTAINGS du temps où j'étais dans l'opposition ; je faisais mes chiffres tout seul, je peux vous le dire.

Mme DUHART ETCHENAUZIA : vous avez de la chance. Mais, à mon avis, vous deviez venir quand même vous rencarder de certaines choses. Dans tous les cas, j'estime que c'est totalement dans nos attributions de nous renseigner et c'est le contraire qui ne serait pas normal, c'est qu'on ne s'en inquiète pas.

La période est difficile peut-être pour M. PECASTAINGS et cela lui a fait perdre du temps. Il n'empêche que c'est comme ça.

M. LE MAIRE : non, ce n'est pas comme ça.

Mme DUHART ETCHENAUZIA : les réunions, quand elles se passent à 16 h, avec des personnes qui travaillent, c'est compliqué de se libérer pour y participer, je regrette. Pour les Conseils Municipaux, nous sommes majoritairement là à 18 h 30. À 15 h ou à 16 h, il est évident que ne peuvent y être que des retraités.

Mme KEHRIG COTTENÇON : nous ne sommes pas tous retraités ; on s'organise.

M. LE MAIRE : Mme DUHART ETCHENAUZIA, simplement vous dire qu'effectivement vous avez le droit et même presque je dirais l'obligation de venir parce que vous êtes tout à fait dans votre rôle pour poser des questions. Simplement, il s'agit d'une question d'organisation parce que M. PECASTAINGS peut vous dire "oui je vous reçois" et moi à ce moment-là, si j'ai besoin de lui pour une négociation avec un banquier ou quelqu'un d'autre, on me dit qu'il est en rendez-vous, moi j'aimerais bien savoir comment ça se passe, quand cela se passe, et on n'a pas rendez-vous du jour au lendemain. Déjà avec mes services, je ne l'ai pas du jour au lendemain, je prends aussi mes précautions. Je dis simplement qu'on ne prenne pas cette habitude de sécher, je ne dis pas que vous l'avez fait, je dis qu'il ne faut pas prendre l'habitude de sécher des commissions, et c'est valable aussi pour mes collègues de la majorité, et qu'on vienne ensuite demander une consultation "à part". Encore une fois, on serait 32 ou 33 à la demander, c'est un petit peu difficile. C'est tout.

Mme DUHART ETCHENAUZIA : pour notre part, nous sommes 7 et c'est une personne qui a demandé un rendez-vous. On n'est pas venu les 7 à la queue leu leu demander des informations à M. PECASTAINGS. Donc, j'estime que c'est tout à fait dans les normes.

M. LE MAIRE : mais oui.

M. DESTRUHAUT : M. PECASTAINGS a répondu qu'il était disponible tel jour à telle heure à Jean-Michel BERRA. Après, il a dû demander l'autorisation à M. le Maire, ce qui est bizarre. Donc, il connaît son agenda. S'il dit oui, ça veut dire qu'il n'a pas à demander l'autorisation. Mais, apparemment, vous souhaitez confirmer, c'est vrai.

M. LE MAIRE : non.

M. POUYFAUCON : le jour où il y aura de la proportionnelle, on sera plus nombreux et on aura plus de temps pour participer à toutes les commissions.

M. LE MAIRE : surtout si le statut de l'élu est voté, ce sera très bien, et j'opte pour que le statut de l'élu soit voté bien sûr, pour que nous puissions être fort nombreux, beaucoup plus jeunes et disponibles.

Mme DUHART ETCHENAUZIA : je voudrais une précision sur un chiffre simplement. Je ne vais pas m'étaler. Concernant la taxe de séjour, il avait été prévu que la totalité de la taxe de séjour encaissée serait reversée à l'Office de Tourisme. Or, on constate que l'on a encaissé 411 820 € et reversé uniquement 345 250 €. Il y aurait un delta de 66 600 € ; est-ce que vous pourriez m'en donner la raison s'il vous plaît ? Merci.

M. PECASTAINGS : oui, ne vous inquiétez pas. Ce qui n'a pas été reversé à l'Office de Tourisme sur l'exercice 2016 le sera sur l'exercice 2017. Pourquoi ce décalage ? Parce que Sylvie MERCIER qui s'occupe du recouvrement de la taxe à l'Office de Tourisme va déposer la taxe qu'elle collecte au Trésor Public. En fin d'année, il y a toujours un décalage puisque le Trésor Public arrête les régies au 31 décembre quoi qu'il en soit, alors que notre exercice continue 10/15 jours sur l'année suivante. Mais, au budget primitif, vous verrez que le montant du reversement prévu à l'Office de Tourisme prend bien en compte le reliquat qui n'a pas été versé en 2016.

M. LE MAIRE : cela fait partie des "restes à mandater" ou "restes à réaliser".

M. DESTRUHAUT : sur la délibération suivante du port de pêche, nous allons voter contre cette approbation du Compte Administratif 2016 pour les raisons suivantes :

. L'écriture d'ordre budgétaire des 2 millions d'euros reste toujours en suspens comme l'a signalé à plusieurs reprises la Chambre Régionales des Comptes et comme je vous l'avais rappelé lors d'une question diverse posée lors du Conseil Municipal de Février dernier.

. Compte-tenu de l'importance de la somme, une dérogation devait être accordée par la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques pour permettre cette régularisation.

Lors du dernier Conseil Municipal du 16 Février dernier, vous vous étiez engagé à nous transmettre une copie des échanges de courrier en date du 30/11/16 avec cet organisme et la Préfecture : à date nous n'avons toujours rien reçu de votre part et je sais qu'en général, vous êtes très strict de ce côté-là.

M. LE MAIRE : d'accord, je vous présente mes excuses mais pour moi, les instructions étaient données pour que vous ayez ces documents puisque nous les avons le jour du Conseil, je les avais dans mon dossier. Vous les aurez dès demain, il n'y a pas de souci.

M. PECASTAINGS : à notre demande auprès des services de la DDFIP -puisque c'est de là que viendra j'espère la bonne nouvelle de la dérogation- nous n'avons toujours pas de réponse, ni notre collègue comptable du Trésor. Nous suivons le dossier elle et moi. Elle a relancé sa hiérarchie pour qu'on ait une solution et éventuellement la dérogation qui nous permettrait de solder cette différence de 2 M€ par une écriture d'ordre non budgétaire mais pour l'instant nous n'avons pas de réponse.

Sachez aussi que la comptable étudie une autre argumentation pour essayer par la voie fiscale de décider les services de la Trésorerie Générale à Pau de procéder à cette dérogation. Nous n'avons pas beaucoup plus d'informations que celles que je viens de vous donner. Sachez que la Perceptrice est vraiment au cœur du problème.

M. DESTRUHAUT : pour le compte administratif du port de plaisance, nous voterons aussi contre et l'explication est simple. Déjà, il y a une scorie au niveau de la communication du tableau dans la délibération, et M. PECASTAINGS l'a relevée tout à l'heure.

Par contre, nous on considère que le montant qui est remonté au budget principal n'est pas suffisant et aurait pu être plus élevé par rapport à la redevance d'affermage. On est droit dans nos bottes de ce côté-là et on votera contre.

M. LE MAIRE : ce soir en rentrant, avant de vous coucher, vous reprenez le budget et vous verrez que c'était le maximum que pouvait remonter le budget annexe au budget général. Surtout, si vous avez une possibilité de versement complémentaire, dès demain matin, vous prenez langue avec M. PECASTAINGS et on s'arrange pour gratter ce que l'on peut gratter de complément. Je vous assure que nous avons vraiment fait en sorte que le maximum soit remonté au budget général. C'est aussi l'objet de la fixation à 900 000 € de la redevance négociée pour pouvoir non seulement rembourser les 380 000 € de redevance normale, mais payer un complément via le budget annexe du port de plaisance.

M. le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Mme KEHRIG-COTTENÇON qui fait voter les différents comptes.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

7 votes CONTRE : Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, Mme ZUBIETA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, M. BERRA

028.2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PORT DE PÊCHE

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
011	Charges à caractère général	121 271.36	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	81 891.26	70	Produits des services	378 519.90
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes	6 444.62	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	5 058.17	75	Autres produits gestion courante	50 290.95
67	Charges exceptionnelles	1 296.00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	2 500.00
TOTAL		215 961.41	TOTAL		431 310.85
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent d'exploitation reporté	230 325.42
042	Opérations d'ordre entre sections	220 679.51	042	Opérations d'ordre entre sections	49 228.01
TOTAL		220 679.51	TOTAL		279 553.43
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		436 640.92	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		710 864.28

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
21	Immobilisations corporelles	15 204.97	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	262 499.21	16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés	37 200.72	001	Excédent d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		314 904.90	TOTAL		
040	Opérations d'ordre entre sections	49 228.01	040	Opérations d'ordre entre sections	220 679.51
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section d'exploitation	
			001	Excédent d'investissement reporté	658 899.14
TOTAL		49 228.01	TOTAL		879 578.65
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		364 132.91	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		879 578.85
23	REPORTS				
TOTAL GÉNÉRAL		800 773.83	TOTAL GÉNÉRAL		1 590 442.93

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

7 votes CONTRE : Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, Mme ZUBIETA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, M. BERRA

029.2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PORT DE PLAISANCE

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
011	Charges à caractère général	86 920.69	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	102 910.43
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières	63 124.59	75	Autres produits gestion courante	1 122 295.83
67	Charges exceptionnelles	383 373.00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent d'exploitation reporté	2 425.93
TOTAL		533 418.28	TOTAL		1 227 632.19
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	679 366.24	042	Opérations d'ordre entre sections	189 994.70
TOTAL		679 366.24	TOTAL		189 994.70
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		1 212 784.52	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 417 626.89

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
20	Immobilisations incorporelles	4 101.00	10	Dotations fonds et réserves	156 311.90
21	Immobilisations corporelles	359 854.28	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
23	Immobilisations en cours	61 678.97	13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	309 875.96	16	Emprunts et dettes assimilés	110 000.00
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		735 510.21	TOTAL		266 311.90
040	Opérations d'ordre entre sections	189 994.70	040	Opérations d'ordre entre sections	679 366.24
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	483 839.31
TOTAL		189 994.70	TOTAL		1 163 205
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		925 504.91	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 429 517.45
23	Reports				
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES		2 138 289.43	TOTAL GÉNÉRAL		2 847 144.34

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

7 votes CONTRE : Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, Mme ZUBIETA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, M. BERRA

030.2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
011	Charges à caractère général	2 376.00	70	Produits des services	18 304.18
67	Charges exceptionnelles		74	Dotations et participations	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		2 376.00	TOTAL		18 304.18
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent d'exploitation reporté	134 778.72
042	Opérations d'ordre entre sections	321.70	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		321.70	TOTAL		134 778.72
TOTAL DÉPENSES EXPLOITATION		2 697.70	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		153 082.90

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
21	Immobilisations corporelles		10	Fonds et réserves	1 608.50
TOTAL		0	TOTAL		1 608.50
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	321.70
001	Déficit d'investissement reporté	1 608.50	021	Virement de la section de fonctionn.	
TOTAL			TOTAL		321.70
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		1 608.50	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 930.20
TOTAL GÉNÉRAL		4 306.20	TOTAL GÉNÉRAL		155 013.10

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

031.2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET FETES ET ANIMATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
011	Charges à caractère général	261 146.99	70	Produits des services	66 324.72
012	Charges de personnel	54 908.52	74	Dotations et participations	270 000.00
TOTAL		316 055.71	75	Autres produits de gestion courante	2 051.74
023	Virement à la section d'investissement		TOTAL		338 376.46
042	Opérations d'ordre entre sections	257.51	002	Excédent de fonctionnement reporté	32 107.80
TOTAL		257.51	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		316 313.22	TOTAL		32 107.80
			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		370 484.26

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Réalisations	CHAPITRE		Réalisations
21	Immobilisations corporelles	2 782.11	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 850.53
TOTAL		2 782.11	TOTAL		1 850.53
001	Déficit d'investissement reporté	1 850.53	040	Opérations d'ordre entre sections	257.51
TOTAL		1 850.53	TOTAL		257.51
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		4 632.64	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		2 108.04
TOTAL GÉNÉRAL		320 945.86	TOTAL GÉNÉRAL		372 592.30

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Mme KEHRIG COTTENÇON : je ne peux que regretter les observations qui ont été exprimées sur la présentation de ce soir. Aussi, je tiens à formuler mes remerciements et les remerciements des membres du Conseil à nos services et notamment à notre Directeur des Services Financiers M. Philippe PECASTAINGS et à son bras droit Mme Pantxika RUIZ.

M. le Maire entre en séance.

Mme KEHRIG COTTENÇON : M. le Maire, tous les comptes ont été votés et je vous laisse la parole.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, c'est l'occasion pour moi de remercier à la fois la Direction des Services sous la houlette de M. PEYRELONGUE, la Direction des Services Financiers sous la houlette de M. PECASTAINGS, la Direction des Services Techniques sous la houlette de Mme ROULON et j'ajouterais aussi la Direction du CCAS avec M. BARTHE. Ce sont elle et eux qui nous aident à mettre en musique les politiques publiques décidées par nous tous ici autour de cette table. Et je sais que nous le faisons du mieux possible et toujours dans le cadre d'exercices budgétaires contraints, donc un grand merci à vous et à vos collaborateurs bien sûr.

032.2017 - ANNÉE 2017 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

I - RAPPEL SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE EN 2016

Budget principal en milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement	20 020	19 279	20 973	20 677	21 300	21 042
Charges à caractère général	6 113	5 985	6 197	5 643	5 916	5 574
. Charges de personnel	9 718	9 399	10 223	10 427	10 801	10 844
Atténuation de produits	247	241	334	351	307	418
. Autres charges de gestion courante	3 437	3 118	3 628	3 749	3 792	3 776
Intérêts de la dette (avec ICNE)	440	451	479	489	458	414
. Charges exceptionnelles	65	85	112	18	23	16

Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	22 574	23 500	24 119	23 469	24 226	23 810
Atténuation de charges	124	83	89	113	213	218
. Produits des services, du domaine...	840	885	1 030	895	995	1 139
Impôts et taxes	16 591	17 008	16 915	17 059	18 175	18 425
. Dotations et participations	4 376	4 033	4 196	4 078	3 662	3 131
Autres produits de gestion courante	498	539	515	512	558	500
. Produits financiers						
. Produits exceptionnels	145	952	1 374	812	457	397
. Reprise sur provisions					162	

La constitution de l'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	22 574	23 500	24 119	23 469	24 226	23 810
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 278	20 020	20 974	20 677	21 300	21 042
= Epargne brute	3 296	3 480	3 145	2 792	2 925	2 768
- Amortissement du capital	1 179	1 296	1 370	2 464	2 569	1 640
= Epargne nette	2 117	2 184	1 775	328	356	1 128
- Résultat exceptionnel	80	867	1 262	794	596	381
= Epargne nette (hors résultats exceptionnels)	2 037	1 317	513	- 466	-240	747

L'évolution de la dette (en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
. Encours de la dette	14 029	15 532	18 362	17 398*	16 128	14 488
. Annuité de la dette (capital intérêts)	1 629	1 736	1 849	2 953*	3 027*	2 054
. Emprunts réalisés	2 500	2 800	4 200*	1 500	1 300	0

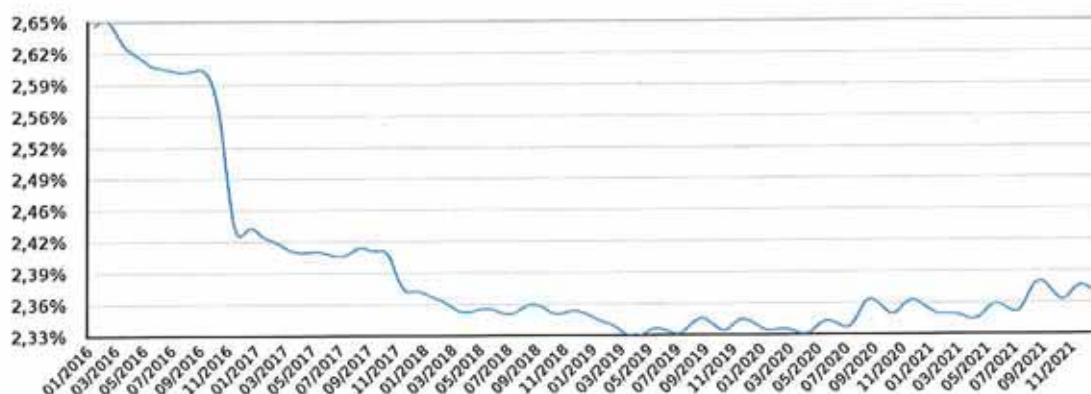
* Avec le prêt relais de la Banque Postale.

Indicateurs en €/hab	HENDAYE 2016
Encours de dette budget principal/habitant	837.31 €

Principaux ratios	HENDAYE 2016
Capacité de désendettement (hors résultat exceptionnel)	6.07 ans
Annuité/Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat exceptionnel)	8.63 %

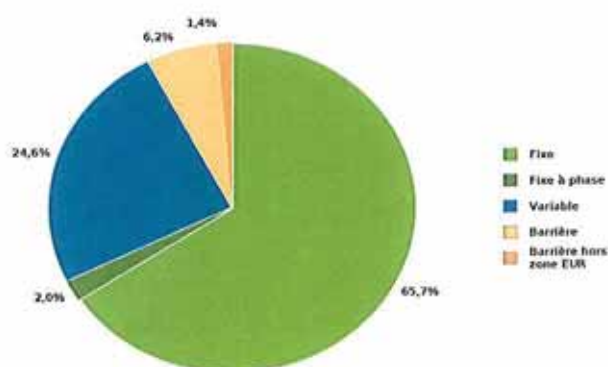
Quelques informations sur la typologie de la dette au 31/12/2016.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Dette par type de risque (avec dérivés)

TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ	% D'EXPOSITION	TAUX MOYEN
FIXE	9 534 635.03 €	65.81 %	2.90 %
FIXE A PHASE	293 333.28 €	2.02 %	3.97 %
VARIABLE	3 559 999.86 €	24.57 %	0.76 %
BARRIERE	900 000.00 €	6.21 %	3.10 %
BARRIERE HORS ZONE EURO	200 000.03 €	1.38 %	4.45 %
ENSEMBLE DES RISQUES	14 487 968.20 €	100.00 %	2.43 %



Dette par prêteur

PRÊTEUR	CAPITAL RESTANT DÛ	% DU CRD	REVOLVING
CRÉDIT AGRICOLE CIB	5 309 999.88 €	36.65 %	409 051.40 €
CRÉDIT AGRICOLE	1 060 940.99 €	7.32 %	
CAISSE D'EPARGNE	2 520 000.11 €	17.39 %	
BANQUE POSTALE	1 325 000.00 €	9.15 %	
CRÉDIT FONCIER	1 267 500.00 €	8.75 %	
CRÉDIT MUTUEL	1 214 915.12 €	8.39 %	
SFIL	324 088.67 €	2.24 %	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 066 666.62 €	7.36 %	
CAISSE DES DÉPÔTS	398 856.83 €	2.75 %	
ENSEMBLE DES PRÊTEURS	14 487 968.32 €	100 %	409 051.40 €

II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 POUR HENDAYE

A la clôture de l'exercice, les résultats cumulés étaient les suivants :

Fonctionnement : excédent de	2 887 046.92 €
Investissement : déficit de	825 043.37 €
Résultat global de clôture : excédent de	2 062 003.55 €

L'affectation du résultat prévoira, outre le comblement du déficit d'investissement, la mobilisation prévisionnelle du fonds de roulement à hauteur de 500 000 €.

A. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Ils consistent à :

- assurer un service public de qualité,
- garantir les équilibres financiers,
- rétablir des marges de manœuvre sur le mandat,
- financer des investissements structurants pour la commune.

B. LES MOYENS FINANCIERS

La mise en place d'une prospective a défini les objectifs financiers tendant à restaurer des marges de manœuvre. La stratégie choisie consiste à répartir l'effort sur l'ensemble des agrégats budgétaires.

➤ FISCALITÉ ET EMPRUNT

Au 31/12/2016, le taux d'épargne nette (hors résultat exceptionnel) est égal à 3.19 %.

La dégradation de l'épargne brute au 31/12/2016 (- 157 000 €) est compensée par une annuité en capital sensiblement plus faible en 2016 (- 929 000 €) et permet ainsi de dégager une épargne nette à hauteur de 747 000 € (hors résultat exceptionnel).

Cependant, afin de ne pas pénaliser le volume d'investissement, un effort significatif doit être porté sur la section de fonctionnement qui, en 2016, a vécu un effet de ciseaux, les recettes réelles diminuant plus rapidement que les dépenses réelles.

➤ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'objectif est ici de rééquilibrer les participations entre l'utilisateur d'un service public et le contribuable autrement dit, de mener une réflexion sur la tarification des services rendus à la population. Services dont le coût aura été préalablement optimisé. Une évolution moyenne et annuelle de 2 % sur l'ensemble des tarifs sera appliquée en 2017.

La dotation forfaitaire est estimée à 1 482 721 € (1 741 077 € en 2016). Le montant de la contribution au redressement des finances publiques devrait s'élever à 219 005 €.

Jusqu'en 2016, la Commune était éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. L'État ayant revu les critères d'attribution, la collectivité sort du dispositif. Cette sortie se fera de façon progressive sur 2 ans. Ainsi, en 2017, le montant de la DSU 153 397 € (soit 90 % du montant de 2016), en 2018 ce montant passera à 85 221 € (50 % du montant 2016).

En matière fiscale, la création de l'Agglomération Pays-Basque a nécessité, dans le cadre de la neutralisation fiscale, pour les contribuables, la Commune et l'agglomération, une harmonisation des taux de la fiscalité ménage sur la base de 2016. Le Conseil Municipal devra tenir compte des taux « après fusion » indiqués ci-après :

- taxe d'habitation	14.27 %
- taxe foncier bâti	13.28 %
- taxe foncier non bâti	31.88 %

La neutralisation fiscale a contraint la Commune à réduire ses taux. La perte de produit fiscal généré par cette adaptation, 250 474 € sera reversée au budget principal par le biais de l'attribution de compensation fixée à 3 870 865 €. A l'occasion de la régularisation du transfert de la compétence tourisme, cette dotation devrait être augmentée d'une somme de 141 880 € puisque l'Agglomération Pays-Basque ne subventionnera pas l'EPIC HENDAYE TOURISME ; subvention qui devra être versée par la Commune.

La revalorisation des bases fiscales a été fixée à 0.4 % par la loi de finances 2017. Ainsi, sur le fondement des bases fiscales réelles 2016, le produit fiscal attendu a été évalué avec les bases suivantes et une hypothèse d'augmentation des taux fixée à 1 %.

	Bases réelles 2016 1288M	Bases réelles 2016 +0,4 %	Taux constants	EVOLUTION 1 %	
				Taux	Produit
TH PRINCIPALES	21 701 248	21 788 053	14,27%	14,41%	3 140 247
TH RÉG. SECONDAIRES	14 263 608	14 320 662	14,27%	14,41%	2 476 793
Foncier bâti	27 799 897	27 911 097	13,28%	13,41%	3 743 660
Foncier non bâti	60 982	61 226	31,88%	32,20%	19 714
TOTAL					9 380 413

Pour 2017, le montant des recettes de fonctionnement devrait s'élever à 20 678 454 € réparties comme suit :

CHAPITRE		MONTANT
013	Atténuation de charges	200 000 €
70	Produit des services et du domaine	1 032 000 €
73	Impôts taxes et versements assimilés	16 047 878 €
74	Dotations et participations	2 661 000 €
75	Autres produits de gestion courante	434 426 €
76	Produits financiers	150 €
77	Produits exceptionnels	303 000 €
TOTAL		20 678 454 €

➤ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Les charges à caractère général (chapitre 011). Elles sont estimées à 3 800 000 € et prennent en compte le transfert de la compétence déchets dont le contrat de Bil ta Garbi pesait un million d'euros ainsi que le traitement de la dépense des lixiviats (300 000 €).
- Les charges de personnel :
Le transfert de la compétence déchets a entraîné celui des 17 agents du service ordures ménagères (- 564 540 €). Cependant, cette diminution a été atténuée par la prise en compte de mesures réglementaires concernant le parcours professionnel et la carrière des agents, la hausse du point d'indice au 1^{er} février (+0.6%). Ces mesures sont estimées à 170 000 €. Le solde entre les départs (hors service déchets) et les remplacements représente un accroissement de 40 000 €.
Au budget primitif, le budget de la masse salariale sera prévu à hauteur de 10 615 000 €. Il concerne, en équivalent temps plein, pour les titulaires 237.34 ETP 18.85 ETP de non titulaires.
La durée annuelle du travail, appliquée au personnel communal est de 1 554 heures.

- Les subventions aux associations font toujours l'objet d'une attribution minutieuse. Le montant du chapitre 65 est fixé à 3 744 500 €.

D'ores et déjà, certaines subventions et participations sont déjà connues :

- 1 100 000 € pour le CCAS
- 174 620 € pour l'épic HENDAYE TOURISME. Il se pourrait que d'ici le vote du budget primitif, ce montant soit augmenté de 141 880 € si l'Agglomération prend en compte avant cette date, la prise pleine et entière de la compétence tourisme par la Ville. Si cette régularisation intervenait après, elle serait intégrée dans une décision modificative.
- 270 000 € alloués à la régie municipale des fêtes
- 95 000 € seront destinés au G.P.V.H.
- 620 055 € pour la participation au SDIS.
- 152 220 € sont nécessaires au centre social DENENTZAT.

Au budget 2017, une provision a été constituée (compte 6811) dans le cadre du contentieux opposant le Comité des Fêtes à la Ville. Elle s'élève à 51 000 €.

- Les intérêts de la dette sont estimés à 335 000 €. De ce chapitre, 30 000 € ont été retirés. Ils concernaient la quote part des emprunts liés à la sortie du SIED en 2001. A l'automne 2016, plusieurs opérations de réaménagement de l'encours ont été menées sur les contrats concernés. Le Crédit Mutuel ayant décliné la demande de révision du taux, il a été décidé de procéder au remboursement anticipé du prêt à la première date anniversaire, soit le 31 janvier 2017. Le capital restant dû s'élève à 800 000 € pour une durée résiduelle de 12 ans. Le taux pratiqué par le Crédit Mutuel était de Euribor 3m + 1.50 %. La Société Générale, à périmètre identique, a proposé un Euribor 3m + 0.40 % jusqu'en 2019 puis un Euribor 3m + 0.45 % de 2020 à 2029.

Synthèse des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement.

CHAPITRE		MONTANT
011	Charges à caractère général	3 908 000 €
012	Charges de personnel	10 615 000 €
014	Atténuations de produits	417 362 €
65	Subventions et participations	3 744 500 €
66	Charges financières	335 000 €
67	Charges exceptionnelles	22 000 €
68	Provision semi-budgétaire	51 000 €
022	Dépenses imprévues	100 000 €
TOTAL		19 192 862 €

C. L'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

2017 verra la fin du réaménagement de l'école élémentaire de la Ville, le solde de l'opération sera inscrit à hauteur de 1 329 934 €.

La réhabilitation du centre social DENENTZAT devrait aussi se terminer cette année.

La dépense (report compris) s'élèvera à 1 901 200 €.

Les travaux du boulevard de la mer et de la piste cyclable débuteront après la saison touristique. Ils devraient impacter le budget à hauteur de 300 000 €.

L'équipement en matériels, mobiliers, véhicules et outillages divers est estimé à 394 724 €.

Le reste des travaux s'élève à 2 673 250 € et se répartit comme suit :

- Voirie 1 158 000 €
- Bâtiments 521 000 €
- Éclairage public 474 000 €
- Acquisitions foncières 178 500 €

Les recettes :

Le produit des amendes de police est estimé à 260 000 € (la notification n'est pas encore parvenue en mairie) et le produit de la taxe d'aménagement à 120 000 €.

En matière de subventions, seront inscrites les subventions suivantes :

- « les maires bâtisseurs »	523 116 €
- la réserve parlementaire	35 000 €
- le FEDER	137 500 €
- Le Conseil départemental	456 900 €

Le Fonds de Compensation de la TVA sera de 605 000 €. Le produit des cessions d'immobilisations représentera 160 000 €.

L'affectation du résultat de 2016 constituera une ressource de 1 325 043 € et le prélèvement sur la section d'investissement est estimé à 1 875 526 €.

L'emprunt prévisionnel d'équilibre est prévu à hauteur de 4 000 000 € étant précisé qu'il n'y en pas eu en 2016.

Malgré la situation financière et la faiblesse des marges structurelles du budget et la rareté des subventions allouées par les habituels partenaires institutionnels de la Commune, la volonté de l'équipe municipale est de tendre, à la fin de la mandature, vers la maîtrise de l'endettement.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Principaux investissements envisagés :

➤ Sur le port de pêche :	
- Structures permettant les travaux en intérieur	360 000 €
- Entretien du roulèv	155 000 €
- Déplacement fibre optique	40 000 €
- Zone de collecte et valorisation des déchets	20 000 €

Ces travaux seront autofinancés.

➤ Sur le budget du port de plaisance :	
- Remplacement panes :	
. ponton	396 058 €
. installation de bornes d'eau et d'électricité	35 000 €
. bornes WI FI et convertisseur optique	15 000 €
- Acquisition d'un chariot élévateur	296 640 €
- Rénovation sanitaires ouest	50 000 €
- Mobilier urbain	30 000 €
- Travaux zone technique	20 000 €

Ces travaux, aussi, seront autofinancés.

En section d'exploitation, la SLIH devrait reverser au budget annexe un affermage total de 900 000 €.

M. DESTRUHAUT : Oui, là aussi il y a beaucoup de chiffres. Nous, on va essayer de regarder devant. Il y a plusieurs façons d'aborder ce débat d'orientations budgétaires et nous on a voulu le faire un peu en regardant devant nous, sans trop regarder derrière donc cela va vous plaire je pense.

Nous avons eu accès effectivement à beaucoup de chiffres jusqu'à présent. Nous pourrions continuer avec ce débat d'orientations budgétaires à parler encore de chiffres. Nous avons choisi de regarder devant nous, de regarder les orientations que vous avez choisies au niveau des projets structurants pour la ville d'Hendaye, et j'insiste sur le mot "structurant".

Hendaye est une ville de plus de plus de 18.000 habitants, une ville située à la frontière avec une population diverse qui est multipliée par 5 ou 6 l'été sur la période estivale.

Une Ville qui se doit de disposer de structures dignes d'une Ville de sa strate pour préparer les évolutions à venir.

Sur le volet investissement nous retrouvons cette année encore les mêmes projets déjà initiés par le passé :

- . Le réaménagement de l'école de la ville...en fait l'Ikastola
- . La réhabilitation du centre social Denentzat sur lequel nous avons débattu ces derniers mois afin que son évolution reste cohérente
- Ou des projets toujours en attente de prendre forme comme l'aménagement du boulevard de la mer et de sa piste cyclable.

Cela fait donc trois ans que vous êtes aux manettes de la ville, vous avez chaque année, et vous l'avez rappelé tout à l'heure, augmenté les impôts locaux, vous avez investi beaucoup d'argent en frais d'études depuis 2 ans, on ne va pas refaire ici le débat pour vous aider à prendre les bonnes orientations...

Nous pourrions continuer l'énumération mais nous préférons nous arrêter là.

Monsieur le Maire, qu'en est-il des projets, pour ne citer que ceux-là, comme :

- . Le réaménagement de la piscine
- . La rénovation du quartier de la gare
- . La rénovation du centre-ville
- . La réhabilitation des Halles
- . Le devenir de Haizpean
- . Le désenvasement de la baie de Txingudi etc... etc...

Doit-on attendre 2019 pour lancer tous ces projets ?

De notre côté, nous aurions été beaucoup plus dynamiques en privilégiant un bon équilibre entre investissements structurants et gestion des finances.

Nous considérons qu'une ville qui n'investit pas au rythme de la croissance de sa population, une ville qui n'anticipe pas les besoins des générations à venir est une ville qui se meurt !

Monsieur le Maire, nous jugeons qu'il est grand temps de passer à la vitesse supérieure afin que la ville d'Hendaye et ses concitoyens profitent d'un environnement, et de structures en adéquation avec leur attente sans attendre la fin de votre mandat !

Pour rester factuel, nous allons prendre un exemple pour vous aider à prendre une décision importante : la réhabilitation de Haizpean, l'ancienne maison de retraite... pourquoi ne pas en faire une priorité pour 2017 ? La situation des finances de la ville le permet et cela profitera à beaucoup d'Hendayais si nous y logeons des associations qui sont en demande de locaux. Sans parler que ce bâtiment de 4 étages, équipé de cuisine peut aussi faire office de foyers des jeunes travailleurs en y accueillant des logements saisonniers, des logements pour stagiaires ou jeunes salariés, voire des logements d'urgences.

M. LE MAIRE : M. DESTRUHAUT, c'est assez drôle vos propos. Quand nous vous parlons et quand notre Directeur financier vous parle de masses, vous nous ramenez à la facture, et quand je vous donne un détail de ce que peut être un DOB, vous dites très élégamment que vous vous projetez. Simplement vous dire que certes nous avons débattu de beaucoup de dossiers par le passé. Notamment, vous faites allusion et vous avez raison, au Centre Social DENENTZAT et à l'école de la Ville. Seulement, nous réalisons. Sur l'école de la Ville, nous réalisons un peu plus de 2 M€, sur DENENTZAT cela doit faire 2.1 M€. Ce sont déjà des quartiers différents : les Joncaux, la Ville, puisqu'on nous a souvent reproché de trop faire sur la plage. Sur la plage, nous entamons cette année, vous l'avez entendu notamment au niveau des frais d'études par les périodes passées mais surtout dans ce qui est dit aujourd'hui dans le DOB, nous entamerons dès le mois de septembre/octobre, l'aménagement de la partie Est du boulevard de la Mer.

Certes, vous parlez et je trouve drôle qu'il vous appartienne vous de nous faire des leçons sur le désenvasement. Sur le désenvasement, je n'ai rien vu pendant 6 ans et là, en l'espace d'un an et demi, nous avons obtenu des accords, des études que le Conseil Départemental a diligentées avec l'Agence Transfrontalière transatlantique, dont j'étais le Président pendant 3 ans, nous avons obtenu des accords à la Commission Technique Mixte de la Bidassoa qui s'est tenue à Saint Sébastien l'an dernier, pour que cela remonte directement à la commission mixte des Pyrénées à Paris (entre la France et l'Espagne). Nous sommes en pourparlers bien sûr et nous avons eu et obtenu une note des services préfectoraux qui nous donne la trame qu'il faudra respecter, qui passera encore vous en déplaie, par d'autres études pour pouvoir avancer. En tous cas, nous ne sommes pas restés les mains dans les poches.

Si, effectivement, HAIZPEAN aujourd'hui est un thème sur lequel nous n'avons pas encore rebondi, c'est que simplement nous avons regardé ; on n'a pas regardé dans le rétroviseur, on regarde quand même ce qui nous permet de financer. Qu'est-ce qui nous permet de financer, si vous avez bien écouté, mais je crois que vous avez bien écouté, c'est l'épargne nette. Or, l'épargne nette aujourd'hui, hors opérations financières, je le rappelle : en 2014, - 480 000 €, en 2015, - 240 000 € et en 2016, 744 000 €. Si j'ajoute les trois, cela fait zéro. Donc, est-ce que vous connaissez une autre manière de financer. Certes, il y a une autre manière de financer, en mettant 5 ou 8 % de plus aux impôts. Je ne pense pas que ce soit la solution que vous allez préconiser. Si vous voulez emprunter plus que vous ne l'avez fait à la fin décembre 2013, ce n'est pas non plus la solution vers laquelle nous nous dirigeons.

Je crois que sur ce registre, il y a quand même un logiciel à revoir dans vos propos et dans ce que vous préconisez.

Puisque vous avez parlé des études, j'ai repris trois années d'études chez vous.

M. DESTRUHAUT : on a dit qu'on regardait devant.

M. LE MAIRE : oui, mais seulement quand la question peut m'embêter vous allez derrière et quand elle vous arrange, vous allez devant.

M. DESTRUHAUT : j'aurais pu revenir derrière, je ne l'ai pas fait.

M. LE MAIRE : simplement, pour les dossiers et les études, je prends du 29 octobre 2008 au 24 mars 2010 et je ne vais pas plus loin, je note en total de ces frais d'études pendant ces trois ans, un peu plus de 670 000 €.

M. DESTRUHAUT : dont le désenvasement de la baie. Vous êtes dans la continuité des choses qui ont été faites.

M. LE MAIRE : oui, qui n'a jamais débouché sur rien, parce que cette étude n'a rien donné pour la simple raison encore une fois, que le Département a compris, et l'Agence Transatlantique a compris, qu'avant de savoir où et comment on allait draguer, il fallait savoir si nos homologues espagnols, puisque nous sommes sur une rivière commune, pouvaient accepter ce type de dragages. Tout simplement. Et on ne s'était pas rapproché des services de l'Etat.

Aujourd'hui, j'attends une étude des services de l'Etat de l'époque qui aurait pu me dire ce que nous pouvions faire ou pas.

Nous avons remis ça dans un cadre légal, avec les services de l'Etat, avec la Diputacion, avec la Commission Mixte des Pyrénées. Alors, oui, vous avez une étude pour le désenvasement, mais ce n'est pas le plus gros montant quand même.

M. DESTRUHAUT : cette étude de départ a servi aussi à une autre étude que vous avez engagée qui était utile et qui a permis d'avancer, c'est la continuité républicaine M. le Maire, vous la citez très souvent.

M. LE MAIRE : oui, mais j'adore la continuité républicaine quand elle se traduit par l'adoption des budgets. Vous êtes dans la continuité républicaine mais vous refusez les budgets. Vous êtes rigolos quand même.

Je note quand même des études diverses en 2009 pour 400 000 €, des honoraires de maîtrise d'œuvre et d'architectes divers, je note des concours pour le boulevard de la Mer qui ont été annulés (2 fois 10 000 €, 20 000 €). Je note un diagnostic pour la mise en accessibilité.

M. DESTRUHAUT : qu'est-ce que vous faites pour les projets M. le Maire ?

M. LE MAIRE : mais là on vous embête. Vous m'avez posé 4 fois la question sur les frais d'études, j'espère que je n'aurais pas droit à une 5^{ème}.

Vous avez engagé des frais d'études sur l'aménagement de la Gare pour 22 000 €. Qu'est-ce que vous avez fait sur la Gare vous ?

M. DESTRUHAUT : je vous ai posé une question, je n'étais pas dans le mandat précédent. J'ai des collègues qui peuvent répondre très certainement. On fait le DOB de 2017, on ne fait pas celui de 2013 ou de 2012.

M. LE MAIRE : bien sûr, mais vous me parlez quand même des dépenses de frais d'études pendant 3 ans, donc je peux vous ramener à vos trois années. Ce sont les trois glorieuses peut-être mais c'est comme ça. Donc, on assume. Moi j'assume en tous les cas les dépenses de mon équipe et les dépenses de nos budgets alors essayez d'en faire autant.

Une fois qu'on a vu cette épargne nette, une fois qu'on se dit qu'on ne veut pas fiscaliser et qu'on ne veut pas emprunter, cela ne m'étonne pas que vous essayiez de trouver du côté du budget annexe du port de plaisance, des fonds supplémentaires. Je vous dis qu'à ce jour, ces fonds-là n'existent pas. Regardez dans votre boule de cristal ce soir, et vous me donnerez la solution.

M. DESTRUHAUT : vous n'avez pas répondu aux questions mais ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : quelle est la question à laquelle je n'ai pas répondu M. DESTRUHAUT, je vous présente mes excuses ?

M. DESTRUHAUT : est-ce qu'on peut éventuellement inclure en 2017 la partie HAIZPEAN, j'ai pris un cas factuel, répondez "non ce n'est pas possible pour X raisons" mais dites-le.

M. LE MAIRE : il y a un proverbe indien qui dit que si tu n'écoutes pas, ta langue te rend sourd. Je viens de vous dire, je viens de dire simplement que la situation nette, la capacité d'autofinancement nette ne nous permet pas d'aller au-delà d'autres dépenses d'investissement. Nous avons des priorités, elles figuraient sur notre programme municipal. Nous allons les respecter quasiment à la lettre. Je conçois que votre programme municipal n'était pas le nôtre, même si nous avons évoqué effectivement sur HAIZPEAN en particulier, parce que le sujet me semble intéressant, que l'on puisse y faire notamment un Foyer des Jeunes Travailleurs.

En tant que Conseiller Départemental, j'ai eu à inaugurer deux foyers des jeunes travailleurs, notamment sur Bayonne, pas très loin de la fac et à Ciboure.

Nous avons imaginé que c'était quelque chose qui était dans le domaine du possible et à ce jour la proposition n'est pas rejetée, sauf que réhabiliter un immeuble comme celui-là représente encore quelques millions d'euros, et je ne veux pas mentir à la population ni se mentir ici entre élus, nous n'aurons pas la capacité financière de réaliser. Il y a des choix, il y a des arbitrages, ce sont les nôtres et nous les assumons.

Mme BUTORI : HAIZPEAN n'est pas inoccupé, je voudrais quand même le rappeler ici. Actuellement, il y a le centre de loisirs qui est logé déjà depuis deux ans à HAIZPEAN. Et je suis très étonnée de ne pas en entendre du tout parler.

M LE MAIRE : vous avez absolument raison Mme BUTORI.

M. IRAZUSTA : un peu sur HAIZPEAN mais plus généralement aussi : effectivement, on peut réfléchir à un projet de Foyer des Jeunes Travailleurs. On l'a fait, Kotte vient de le rappeler, en se rapprochant du Foyer des Jeunes Travailleurs parce qu'à l'occasion de l'inauguration des studios qui sont rue du Port, nous avons eu cette discussion avec M. CASTAINGS du Foyer des Jeunes Travailleurs. Il y a une évolution de la demande, une évolution du besoin. La création de celui de Ciboure a posé des questions à l'organisation du FJT. Il y a une évolution de la structure. Créer une superstructure qui nécessiterait un investissement, comme l'a dit M. le Maire, à HAIZPEAN, sans tenir compte de l'évolution de la demande à laquelle elle est confrontée le gestionnaire des Foyers des Jeunes Travailleurs, puisque la demande est plus aujourd'hui sur des logements disséminés que sur de grandes concentrations, serait peut-être une erreur d'investissement. Et je rebondis sur ce risque d'erreur d'investissement parce que je crois que nous sommes à un tournant de la fonction des élus depuis quelques années, et je crois qu'il faut la souligner et la comprendre dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires.

En fait, l'ère des élus locaux bâtisseurs, qui font des piscines, des frontons Belcenia, ou autres, pendant la même année ou durant le même mandat, je crois que c'est terminé et qu'il faut avoir l'honnêteté de regarder en face et l'honnêteté de le dire aussi à l'opposition mais aussi aux Hendayaises et aux Hendayais. Il y a quelque chose qui a changé.

Je crois que Claude OLIVE, le Maire d'ANGLET, qui n'est pas forcément une référence politique de ce côté-ci du Conseil Municipal, l'a dit aussi au moment des vœux. Il a dit qu'il y a un moment où les Maires bâtisseurs, même si c'est une expression agréable quand cela permet de faire rentrer des subventions, il y a un moment où les époques changent et il n'y a pas que les murs que l'on construit ou les routes qu'on élargit, les inaugurations que l'on fait avec une photo dans Sud-Ouest. Il y a d'autres actions dans la vie politique et il y en a eu depuis qu'on est là, et je crois qu'il faut le dire. Effectivement, le budget du CCAS a augmenté parce qu'on a aussi développé une politique municipale dans le cadre de l'aide alimentaire et qu'on fait une expérience de travail dans ce cadre-là, qu'elle coûte de l'argent, il n'y a pas d'inauguration, il n'y a pas de murs, il n'y a pas de photo dans Sud-Ouest, mais c'est une réalité. On a créé des emplois d'avenir, c'est une expérience qui vaut ce qu'elle vaut, qui est petite, mais il y a 3 jeunes qui travaillent, dont deux dans des associations hendayaises (les Eglantins et le Stade Hendayais) et un à la mairie. Il n'y a pas d'inauguration, il n'y a pas de photo dans Sud-Ouest mais c'est une réalité et il faut le dire.

On travaille avec les employés communaux et on a vu récemment qu'il y avait une évolution aussi du statut de la fonction publique. Il y a de vraies questions qui se posent sur le statut des employés communaux. On a vu qu'il y avait des responsabilités qu'il fallait valoriser ; dans la limite de nos possibilités, on les a valorisées. On a vu qu'il y avait des conditions d'accès dans les contrats pour les non-titulaires qu'il fallait revaloriser, nous les avons revalorisées. On se pose des questions sur les titularisations parce que ce n'est pas facile, mais cela aussi, c'est une politique municipale, ça coûte de l'argent, c'est dans le budget, ça ne s'inaugure pas et il n'y a pas de photo dans Sud-Ouest.

Il y a le relogement des Eglantins, il y a un travail sur les factures de gaz et d'électricité, je n'y reviendrais pas. Il y a un travail au niveau de l'économie sociale et familiale. Il y a des tas de choses qui ne font pas de gros investissements, qui sont de nouvelles fonctions pour les élus, qui sont celles que nous assumons, qui ne feront peut-être pas de dettes, qui ne feront pas d'investissements encore une fois, et pas non plus de photos dans Sud-Ouest, mais qui sont la réalité des services que les Hendayaises et les Hendayais reçoivent, tous les jours, grâce à la mobilisation de nos services.

M. TRANCHE : je voudrais juste rappeler que pour l'école élémentaire de la Ville que l'on vient de visiter et qui est un établissement que je trouve formidable, très agréable, ce n'est pas une réhabilitation partielle. C'est une réhabilitation totale pour l'ensemble des élèves de tout le quartier de la ville et sans discrimination aucune. Donc, c'est une réalisation magnifique qui a un coût mais qui appartient à tout le monde avec, bien sûr, comme tous les travaux actuellement, avec sa mise en accessibilité que Richard aurait pu citer aussi mais qui ne fait peut-être pas grande lumière mais qui est fort honorable.

M. POUYFAUCON : je ne sais pas trop, ça a beaucoup parlé, je ne sais même pas si je vais parler de tout ce que je voulais dire mais je vais plutôt parler des projets. Pascal en a parlé un peu, pas de ceux que vous voulez faire cette année mais de ceux dont on parle depuis un moment. On en entend plus parler officieusement qu'officiellement. Je parle de gros projets structurants, je vois que vous êtes plutôt dans une position de gestionnaires que de visionnaires, mais on en a entendu parler depuis le début du mandat, de projets qui sont pour moi intéressants, qui sont la salle polyvalente, la piscine, la réfection du centre-ville. Même si on ne peut pas les faire directement tout de suite, moi je trouverais intéressant qu'on puisse en débattre, échanger, faire un croisement de regards et voir ce qu'on pourrait faire, même si on ne peut pas les réaliser tout de suite.

Je trouve dommage, même si je pense que vous y pensez et que vous avez quelque chose en tête, qu'on ne l'aborde pas assez en commissions, commissions qui pourraient être intéressées par ce type de projet. Je vais prendre juste l'exemple de la salle polyvalente parce que vous avez fait un appel d'offres il n'y a pas longtemps donc, forcément vous avez quelque chose en tête, appel d'offres avec forcément un cahier des charges. J'aurais bien aimé que l'on puisse discuter du cahier des charges en commissions, que ce soit en commission Culture, en régie des fêtes et même en plénière peut-être avec les associations et les gens qui vont faire vivre cette possible salle polyvalente si un jour elle existe. Pourquoi ? Pour pouvoir prendre l'avis des gens qui vont l'utiliser parce que ce ne sera pas simplement un projet urbanistique mais un projet qui va être vivant à l'intérieur et ce sont les personnes qui vont la faire vivre qui peuvent donner leur avis sur les besoins et les attentes qu'elles ont sur cette salle.

C'est plus une intervention pour demander qu'il y ait plus d'échanges dans les commissions et peut-être plus de plénières sur ces sujets et projets qui ne peuvent pas se faire à l'instant mais qui sont des projets intéressants. Même si au sein des commissions, on fait beaucoup de choses intéressantes, on fait plutôt de la gestion du quotidien et j'aimerais que l'on puisse avoir des échanges davantage tournés vers la vision d'après. Même si au niveau de la gestion c'est compliqué, que l'on puisse échanger là-dessus.

Pour la salle polyvalente, pour la piscine ou pour la réflexion du centre-ville, c'est pareil, j'aimerais que l'on puisse en discuter.

Quant aux études parce qu'on en parlait, je trouverais agréable que quand des études sont réalisées, nous puissions avoir le retour par mail tout simplement du résultat, pour en prendre connaissance et pouvoir échanger avec vous peut-être après sur ce résultat et voir ce que l'on peut imaginer faire après.

Mme KEHRIG COTTENÇON : j'ai l'impression que vous avez une vision très restrictive de la fonction d'élu de la majorité. Vous n'avez pas le monopole de la pensée et vous n'avez pas le monopole du travail. Je vous rassure, nous travaillons beaucoup, nous travaillons beaucoup en mairie, nous travaillons beaucoup aussi, parce qu'il ne vous a pas échappé que nous avons intégré l'Agglomération Pays Basque, que cela nous prend beaucoup de temps pour que la ville d'HENDAYE ait sa place dans cette agglomération. C'est aussi cela notre responsabilité d'élus, ce n'est pas que de faire des commissions à l'intérieur de la mairie. C'est quand même important.

Au niveau des halles, puisqu'il s'agit du bâtiment des halles, nous avons lancé un appel d'offres et nous avons retenu, au cours de deux commissions, un cabinet d'architectes. Donc, le travail est bien avancé, effectivement. Nous avons réalisé un cahier des charges par rapport aux travaux. On n'est pas dans le gestion encore du lieu. Pour l'instant, nous avons donné une ligne de conduite à la maîtrise d'œuvre, qui va devoir nous rendre sa copie, qui va devoir nous dire quel aménagement sera fait au niveau des travaux dans ce lieu-là. Ensuite, quand il s'agira de la gestion, bien évidemment, nous travaillerons tous ensemble, dans une plénière, je ne sais pas encore sous quelle forme mais, généralement, vous êtes associés à toutes les commissions ; il n'y a pas une décision qui vous est empêchés ou de laquelle vous êtes écartés. Donc, je ne comprends pas très bien votre position.

Tout à l'heure, j'ai entendu qu'HENDAYE est une ville qui se meurt. Je ne suis pas sûre que ce soit le moment du catastrophisme. Je ne suis pas sûre que notre volonté soit de faire d'HENDAYE une ville qui se meurt. Je trouve un peu ridicule d'entendre ce genre de propos dans cette salle.

M. DESTRUHAUT : je n'ai pas dit cela.

Mme KEHRIG COTTENÇON : oui, c'est ce que tu as dit.

M. DESTRUHAUT : je n'ai pas dit ça, tu extrais la phrase.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je trouve que ce n'est pas très intéressant. On est dans cette salle pour mener des projets tous ensemble, et faire du catastrophisme comme ça, je trouve cela ridicule. Quand tu nous dis que vous auriez été plus dynamiques, c'est facile d'être au fond de la salle et d'être plus dynamique que devant. Je trouve un peu dommage d'entendre ce genre de propos.

Pour le boulevard de la Mer, les travaux commenceront en septembre/octobre. Mais, encore une fois, ce sont des projets que l'on vous présente en commissions. Ce ne sont pas des projets qui vous échappent. Il suffit d'être présent, il suffit de travailler dans les commissions et on en parle suffisamment, sincèrement. On ne peut pas dire qu'on est écarté.

M. BALANZATEGUI : des commissions à 16 h, pour les personnes qui travaillent, ce n'est pas "il suffit" mais il faut "se démerder pour".

Mme KEHRIG COTTENÇON : Peyo, je vais te dire que je me "démerde" aussi parce que j'ai aussi un métier et j'essaie aussi d'avoir une famille, d'accord. Nous avons tous des contraintes.

M. POUYFAUCON : tu as plus d'heures de délégation que nous Chantal.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on a tous des contraintes personnelles, professionnelles, familiales. Au précédent mandat, c'était aux mêmes heures, on n'a rien chamboulé, on n'a rien fait d'extraordinaire. Les convocations sont aux mêmes heures et moi aussi, à l'époque, j'avais aussi un métier et je me débrouillais.

M. BALANZATEGUI : je dis juste qu'il ne faut pas dire "il suffit".

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais oui pourtant.

M. BALANZATEGUI : quand on travaille, à 16 h, non. Ce n'est pas "il suffit".

Mme KEHRIG COTTENÇON : oui, on est tous logés à la même enseigne. On a tous un métier et une famille. On essaie aussi tous de faire notre travail d'élus.

Concernant la voirie, il ne vous a pas échappé que nous avons beaucoup de travaux de voirie. Je vous rappelle que la ville d'HENDAYE, c'est 65 km de voirie, une voirie très dégradée et nous avons décidé de consacrer une grande part de notre budget à la rénovation de la voirie.

Nous avons lancé une grande mise en sécurité au niveau du boulevard de l'Empereur : une réfection des trottoirs est en cours pour l'accessibilité. Nous avons lancé aussi un vaste programme d'accessibilité à travers notre AD'AP pour l'accessibilité de tous les bâtiments communaux.

Tu nous as interrogés sur d'autres sujets, je ne sais plus ?

M. DESTRUHAUT : oui la piscine.

Mme KEHRIG COTTENÇON : nous avons fait mener une étude par le cabinet D2X, qui vous a été transmise. Donc, vous avez vu à quel point les sommes dont il est question sont colossales. Pour l'instant, nous avons deux possibilités : soit reconstruire la piscine sur le même site ou alors construire une piscine sur un autre site. Actuellement, le PLU ne nous permet pas de construire, puisque vous savez que le foncier est une denrée rare à HENDAYE, dans un autre endroit. Donc, nous travaillons à travers la révision du PLU pour intégrer ce projet. Malheureusement, nous devons considérer que dans ce mandat, il sera très compliqué d'investir les sommes dont il est question dans un projet piscine. Nous travaillons pour la maintenir en l'état, nous travaillons pour éventuellement la rénover. Nous avons demandé des devis pour la faire nettoyer. Le problème, c'est que si nous nettoyons les tuiles de cette piscine Tournesol, nous savons pertinemment que nous risquons d'engendrer des fuites, puisque la structure date de 1970 à peu près. Donc, je pense que nous prenons de très gros risques en la nettoyant. Finalement, nous savons pertinemment que la mousse qui est sur les tuiles (on appelle les tuiles, les bandes qui constituent la couverture de la piscine) est vraiment très laide, qu'elle ne donne pas envie d'aller à la piscine, mais que c'est peut-être ce qui fait l'étanchéité de la piscine.

Donc, on travaille sur tous les sujets même si on n'en parle pas tous les jours, même si vous n'êtes pas forcément associés à toutes nos réunions, mais sachez que nous travaillons, et que nous sommes également très dynamiques.

M. LE MAIRE : je voulais rajouter juste, sur les investissements tout à l'heure, avant de passer la parole à M. TRANCHE, que sur les investissements indirects je dirais, mais que nous avons sollicité, rappeler que sur la zone de l'autoport, par exemple, nous avons fait acquérir 2 vieilles ruines à hauteur de 800 000 € chacune, à proximité des Etablissements EPTA, qui ont été financées par l'Agglomération Pays Basque. Elles ne sont pas dans notre budget mais sont une acquisition de l'Agglomération. Cela fait partie aussi de l'action au quotidien que nous menions dans l'ancienne Agglo Sud Pays Basque, que nous menons désormais dans notre Agglo à 158 communes.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je voudrais juste rectifier un chiffre. La population n'est pas multipliée par 5 ou 6 l'été. Nous sommes 17 000 habitants l'hiver, nous passons à maximum à 45 000 habitants l'été.

M. LE MAIRE : oui, parce que pour cela, il suffit de compter le nombre de lits disponibles sur HENDAYE. Quand on rajoute les hôtels, les campings, les centres de vacances, on n'arrivera jamais à une multiplication par cinq.

M. DESTRUHAUT : ceux qui viennent à la journée, vous les comptez ?

M. TRANCHE : je ne veux ni nous lancer des fleurs, ni vous jeter des pots, mais juste préciser que quand tu disais que nous n'étions pas visionnaires, on a eu l'agréable surprise il y a une quinzaine de jours, d'apprendre que la grande région Aquitaine viendrait visiter HENDAYE pour son projet global de dynamisation du centre-ville, avec l'ensemble des managers de centres villes, pour venir visiter et le centre-ville et aborder avec nous l'ensemble des dispositions, mais d'une manière générale, que ce soit de l'école, au projet Hegoalde ou les Halles, et de voirie, que l'on engage sur les prochaines années, parce qu'ils ont trouvé le projet très agréable et très communicant. Donc, c'est le 6 avril et vous êtes largement conviés à venir assister à tous les débats.

M. LE MAIRE : et je ne voudrais pas passer sous silence tout le travail que fait Iker ELIZALDE, notamment, dans le domaine économique. Cela ne fait pas l'objet d'un pilonnage systématique dans l'information, mais c'est quelque chose que l'on fait aussi en faveur de l'emploi sur HENDAYE.

M. POUYFAUCON : encore une fois, pour récupérer la parole, c'est compliqué. Encore que vous ne vous êtes pas posé des questions entre vous comme l'autre fois.

M. LE MAIRE : j'ai vu que dans d'autres films, vous vous les posez entre vous. On a voulu vous imiter.

M. POUYFAUCON : oui, mais ce n'est pas en Conseil Municipal, vous n'êtes pas autour en train de nous regarder.

M. LE MAIRE : nous l'appelons débrief nous aussi.

M. POUYFAUCON : Chantal, tu sors encore les phrases de leur contexte, notamment avec celle de Pascal. Tu parles de catastrophisme ; je pense qu'au niveau des finances, vous n'êtes pas mal. La ligne de conduite que vous avez donnée pour la salle des fêtes. Oui, vous avez donné une ligne de conduite, j'aurais bien aimé qu'on puisse y participer et pas qu'en commission Urbanisme mais dans les autres commissions. Tout simplement.

Je n'ai pas dit que vous ne travaillez pas, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai juste demandé que l'on puisse travailler un peu plus ensemble. Je n'ai jamais dit que vous ne travaillez pas.

Autre chose : Fred, la grande région va visiter. Forcément, c'est beaucoup plus simple quand c'est une région socialiste et que le Maire ici est socialiste. C'est bien plus facile je pense que si elle avait été d'un autre parti politique.

M. IRAZUSTA : on est un peu tous socialistes ici ou presque, si je compte ceux qui ont participé au vote de la Primaire, cela dépassait largement les chaises de la majorité municipale.

M. POUYFAUCON : c'était la grande réunion de gauche non ? Ah non, c'était que socialiste ?

M. IRAZUSTA : vos électeurs seront ravis de l'apprendre.

M. POUYFAUCON : mais, moi je suis de gauche. On était dans une liste éclectique. Cela ne m'étonne pas de Richard, il va nous parler de Sud-Ouest encore.

Je vais m'arrêter là. Ce que je voulais dire avec mon intervention au début, c'est juste qu'on puisse travailler un peu plus tous ensemble sur les projets qui ne peuvent pas être mis en place, mais qu'on puisse en discuter. C'est avec grand plaisir. Ce n'était pas la peine de monter sur les grands chevaux comme ça et de devenir agressif.

M. LE MAIRE : il n'y a pas de grands chevaux ; je suis trop petit pour monter sur des grands chevaux.

Mme CAZALIS : tu reviens deux fois sur le fait que tu aimerais un petit mieux travailler sur d'autres commissions. Tu as cité la commission Culture. Je pense que je dois réunir la commission à peu près tous les mois ou tous les 1,5 mois. On est loin de ne faire que de la gestion, on aborde quand même tous les sujets, je suis complètement transparente. Il y a dans l'ordre du jour un point qui s'appelle "questions diverses", vous n'êtes jamais venus dans le cadre de la commission, que ce soit du centre social ou autres. Vous préférez venir vous exprimer ici parce que vous avez la presse, vous avez votre caméra et vous trouvez cela beaucoup plus porteur.

Et en ce qui concerne les projets structurants, vous avez voté contre la création du poste de Directeur de politique culturelle et linguistique, et comme l'a dit mon collègue Richard, même si ce n'est pas dans la presse, je pense que cela fait partie justement de projets structurants qui permettent d'avoir une vision d'avenir pour notre ville.

M. POUYFAUCON : Christelle, je n'ai jamais dit que tu n'étais pas transparente dans la culture, j'ai juste dit qu'on aurait pu aborder le sujet de la salle des fêtes en commission culture. Après, c'est toi l'Adjointe, ce n'est pas à moi forcément d'amener le sujet. Quand vous en parlez, j'ai l'impression que c'est un sujet secret, qu'on ne veut pas partager. C'est tout.

Mme CAZALIS : c'est peut-être que tout simplement un peu prématuré dans le calendrier. Vous voulez toujours aller un peu trop vite. Quand le calendrier sera opportun, on en discutera comme on discute de tous les autres sujets.

M. POUYFAUCON : en 2019 alors.

Mme IRASSART ESTOMBA : je suis une fois de plus déçue de nos débats, entre agressivité, leçons de morale.

M. LE MAIRE : vous allez en rajouter là.

Mme IRASSART ESTOMBA : franchement, une fois de plus "les Maires bâtisseurs", nous on n'avait pas de nouvelles fonctions d'élus, bref. Le fait qu'on ait voté à la Primaire de Gauche, je suis désolée, comme Peio l'a dit mais vous l'avez coupé, vous savez qu'on était une liste qui venait de différents univers, et on est une partie à être de gauche, vous le savez très bien, et on a le droit de voter à la Primaire de Gauche, comme vous.

M. IRAZUSTA : je pense que la région Aquitaine traite avec des villes qui ne sont pas forcément de la même couleur politique qu'elle, et c'est l'allusion à la couleur politique qui m'a fait réagir. Si c'est déplaisant, je vous prie de m'en excuser.

Mme IRASSART ESTOMBA : j'intervenais sur un sujet précis. Dans le chapitre des recettes de fonctionnement, on peut lire qu'une évolution moyenne annuelle de 2 % sur l'ensemble des tarifs sera appliquée en 2017. J'ai bien noté que c'était une évolution moyenne mais on peut se dire que la restauration peut être concernée. Or, dans le compte-rendu de la commission Agenda 21/Développement Durable et Environnement du 18 janvier, vous expliquez qu'il ne sera pas possible pour le Lycée Professionnel d'assurer l'élaboration des repas pour les élèves des écoles publiques à la rentrée prochaine.

Ensuite, vous expliquez dans cette commission que dans un premier temps, une DSP va être mise en place pour la rentrée 2017 et que, dans un deuxième temps, il faudra réfléchir à la création d'une restauration scolaire en régie municipale et, enfin, dans un troisième temps, vous proposez de travailler au développement d'une production locale pour proposer des produits de qualité aux enfants.

Cela nous amène plusieurs questions :

- tout d'abord, pourquoi le Lycée Professionnel n'est plus en mesure d'assurer l'élaboration des repas et quel est le devenir des agents municipaux qui y travaillent ?

- ensuite, prévoyez-vous dans la DSP de maintenir un aliment bio ou de production locale par repas, comme c'est le cas actuellement ? En effet, cette proposition d'un aliment bio ou de production locale par jour est un minimum à maintenir au vu de l'importance d'une alimentation saine pour nos enfants. Cela représente un réel enjeu de santé publique et il est essentiel qu'en tant qu'élus locaux, nous puissions être acteurs et proposer des menus de qualité dans nos écoles. Il serait judicieux de ne pas attendre dans un troisième temps pour s'engager réellement dans ce domaine et poursuivre la démarche qu'on avait pu initier en 2009. Merci.

Mme BUTORI : D'abord au niveau du Lycée Professionnel, ce n'est pas vraiment notre choix. Vous aviez dû remarquer que lorsque nous avons fait la convention, nous ne l'avions conclue que pour un an, parce que le Lycée Professionnel n'est plus en capacité de fournir les repas pour une collectivité avec plus de 900 repas actuellement. Ils ont donc eu des commissions d'hygiène qui sont passées, qui leur exigent des travaux importants s'ils doivent continuer à fournir les repas à la collectivité. De plus, nous sommes fortement impactés parce que, vous avez dû le remarquer je suppose lorsque vous avez vu la convention, qu'il y avait eu des changements : nous ne payons plus au repas servi comme nous le faisons auparavant, mais nous payons au repas commandé, commandé plus de 8 jours à l'avance, ce qui entraîne des frais importants pour la collectivité et en plus, un gaspillage qui n'est pas souhaitable et dans notre esprit, de jeter trop de nourriture. Donc, c'est la première chose, ce n'est pas de notre fait, nous y sommes contraints.

Bien entendu, nous n'avons pas le choix, nous allons passer sur un marché parce que dans l'immédiat, à la rentrée, il va bien falloir que nos enfants puissent continuer à être nourris. Le marché n'est pas encore prêt mais nous y travaillons. Il est bien évident qu'il est hors de question de faire un marché qui n'intégrerait pas du bio et du local. Ce n'est pas du tout dans notre esprit et même, nous essayons de voir si on peut aller au-delà de ce qu'on avait déjà. Nous serons obligés d'analyser les coûts et ce que cela entraîne, raison pour laquelle nous menons une réflexion bien approfondie. Nous sommes allés voir comment cela se passait ailleurs. Nous y réfléchissons beaucoup et nous y travaillons vraiment très sincèrement.

La troisième démarche, nous y avons réfléchi mais ce sera un temps qui sera beaucoup plus long. Ce que nous aurions souhaité pour justement permettre aux enfants d'avoir une alimentation bien équilibrée et bien meilleure pour la santé, c'est effectivement de voir s'il était possible de faire une cuisine centrale qui pourrait fournir des repas à l'ensemble des rationnaires sur HENDAYE, pas seulement dans les restaurants scolaires mais peut-être au-delà. Cela demande un travail qui est beaucoup plus considérable et avec une vraie démarche bio, locale, etc. mais qui nécessite un travail bien plus important, et des investissements également.

Quant au personnel qui était employé au niveau du Lycée Professionnel, il est bien évident que celui-ci va être repris au sein de la collectivité et affecté à d'autres tâches.

Mme IRASSART ESTOMBA : est-ce que vous garantisiez à la rentrée 2017 toujours un produit bio ou un produit local par jour.

M. BUTORI : je l'ai dit, au minimum. C'est d'ailleurs le cas aux Joncaux qui sont déjà avec un prestataire. Il est hors de question d'être en dessous de cette exigence. Nous allons le garantir, c'est certain, et faire mieux si nous le pouvions. On essaie de réfléchir pour aller au-delà.

Mme IRASSART ESTOMBA : très bien. Ce n'était pas très clair dans le compte-rendu de la commission. Merci pour les précisions.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -

7 votes CONTRE : Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, M. BERRA

SUR RAPPORTS DE M. Richard IRAZUSTA

033.2017 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS LOCAUX

Suite au décret du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui sera 1027 à compter du 1^{er} janvier 2018, et compte tenu de son évolution dans le temps, il est décidé que les indemnités attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux évolueront automatiquement par référence à cet indice sans qu'il y ait nécessité de délibérer à chaque changement.

M. DESTRUHAUT : Richard, je ne sais pas si tu as anticipé la question mais je voulais savoir ce que cela représente concrètement ? C'est une hausse je suppose de nos indemnités. Est-ce que vous l'avez estimée ? Personnellement, je ne sais pas si on doit l'accepter ou pas, s'il y a une loi. En période de restriction budgétaire, c'est dommage.

Mme KEHRIG COTTENÇON : tu as le chiffre dans le tableau.

M. DESTRUHAUT : il n'y a pas le montant global annuel.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais oui, il y a tout.

M. DESTRUHAUT : je ne l'avais pas vu. Désolé.

M. LE MAIRE : ce sont des délibérations qui sont prises dans toutes les institutions. On a passé la même délibération au Conseil Départemental. Toutes les institutions sont sollicitées, Conseils Régionaux et autres.

M. DESTRUHAUT : donc c'est 14 000 € pour 2017 ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : oui, c'est ça.

M. DESTRUHAUT : et l'évolution par rapport à l'année précédente ?

M. LE MAIRE : au 1^{er} janvier, cela va changer encore de quelques points.

M. IRAZUSTA : je n'anticipe que les questions de Marie Pierre en général. Effectivement, il peut y avoir quelques centimes d'augmentation, cela peut être très à la marge, qui devrait réglementairement repasser en Conseil Municipal à chaque. Cela évite de le faire. Ce n'est pas une augmentation très importante, et sachant déjà que la base qui est appliquée à HENDAYE depuis 3 ans maintenant est nettement inférieure aux montants maximum qui sont prévus par les textes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -

7 ABSTENTIONS : Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUSIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, M. BERRA,

034.2017 - SAISON TOURISTIQUE 2017 - CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE

Il est décidé de créer un emploi saisonnier du 3 avril au 9 juin 2017 et du 19 juin au 31 août 2017 à 20 h par semaine pour renforcer la régie des fêtes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

035.2017 - CRÉATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI/CAE)

Deux CAE seront créés à compter du 3 avril 2017, à raison de 20 heures par semaine, afin d'établir un diagnostic permettant d'évaluer l'accessibilité des rues de la ville aux personnes handicapées, à compter du 3 avril 2017 pour 6 mois renouvelables.

Mme ANSAULT LECUONA : je voudrais vous apporter des précisions sur le PAVE.

Les objectifs du PAVE :

- Rendre la ville plus inclusive en facilitant les déplacements de tous. Pour cela nous allons utiliser le SIG (système d'information géographique)

Les opportunités d'un traitement SIG (système d'information géographique) du PAVE :

Pour faciliter les déplacements des citoyens, la loi prévoit que les communes communiquent sur l'accessibilité :

- Des établissements recevant du public (publics et privés)
- Des logements (accessibles ou non accessibles)
- Des transports (quais, bus, etc...)

Dès lors, il apparaît comme tout à fait opportun de communiquer également sur la voirie, véritable lien entre les établissements recevant du public, le logement et le transport. Il s'agit de la chaîne de déplacement.

L'avancée des technologies permet aujourd'hui d'utiliser les systèmes d'information géographique. Les travaux du CEREMA, services de l'Etat, œuvrent dans ce sens avec la mise en place d'une méthodologie nationale. C'est cette méthode qui sera utilisée pour la réalisation du PAVE d'Hendaye.

Ainsi, les données qui seront recueillies sur le terrain, seront retranscrites dans le système d'information géographique de la commune. Elles serviront dans un premier temps aux services techniques de la ville pour connaître l'état de la voirie, les obstacles qui s'y trouvent, etc... Il s'agit d'un outil utilisable au quotidien. Il permet également aux services de planifier et suivre l'avancée des travaux.

A plus long terme, les informations collectées serviront à la mise en place d'un calculateur d'itinéraire de déplacement utilisable par tous les citoyens largement plébiscité par les associations de personnes handicapées.

Par cette démarche, la commune entend prouver qu'elle veut rattraper son retard.

M. POUYFAUCON : je trouve cela super et permettra d'éviter le problème que nous avons eu avec les abribus situés vers la Maison de la Petite Enfance, qui étaient trop près de la route et qui ne laissaient pas passer les fauteuils roulants. Ils ont été vite enlevés et c'est très bien.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme Michelle MOUNIOS ADURRIAGA

036.2017 - PRISE DE COMPÉTENCES POLITIQUE LINGUISTIQUE EN FAVEUR DE LA LANGUE BASQUE ET CULTURE BASQUE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

Il est décidé d'émettre un avis favorable à la prise de compétences "Politique linguistique en faveur de la langue basque" et "Culture basque" par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

037.2017 - SDEPA - ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR "L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE"

A la suite de l'élargissement du périmètre régional découlant de la Nouvelle Aquitaine et compte tenu de la modification du droit régissant la commande publique, il convient d'adapter l'acte initial constitutif du groupement de commande. Les élus confirment l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée. Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la GIRONDE (SDEEG) demeure le coordonnateur de ce groupement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

038.2017 - PLU - MODIFICATION SIMPLIFIÉE n° 5 - DÉPLACEMENT DE LA LIMITE DE LA ZONE UYpa de 33 m VERS L'EST AFIN DE PERMETTRE A TRIBORD

Les élus approuvent la modification simplifiée n° 5 du PLU portant déplacement de la limite de la zone UYpa de 33 m vers l'Est afin de permettre à TRIBORD la construction de deux bâtiments de 12 m de hauteur.

M. POUYFAUCON : TRIBORD dépend de la multinationale DECATHLON et c'est une entreprise qui fonctionne bien. Donc, la commune soutient TRIBORD qui est le fer de lance de l'innovation du matériel ayant trait à la mer en modifiant à plusieurs reprises le PLU afin de faciliter son développement. Ainsi, il serait opportun de rappeler à l'entreprise TRIBORD qu'elle peut sûrement trouver un maximum de salariés au sein même de notre territoire, pas seulement pour des postes en magasin mais également au niveau des ingénieurs. Je pense notamment à l'ESTIA. En espérant que cet agrandissement qui va tout de même nous priver et priver HENDAYE de la Cabane du Pêcheur que beaucoup de personnes auraient voulu reprendre pour en faire un lieu de vie, permettra à TRIBORD de proposer un maximum d'emplois à nos concitoyens.

M. LE MAIRE : nous sommes d'accord qu'en accordant des facilités à TRIBORD, c'est pour qu'en échange il y ait des emplois. Aujourd'hui, on parle de près de 200 emplois sur la zone. Quand ils sont arrivés, ils étaient 60. Ils ont tenu leurs promesses jusqu'à présent et il n'y a pas de raison pour que, dans l'avenir, ils ne les tiennent pas.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense que nous avons aussi de belles retombées par rapport à la publicité qu'ils nous font. Régulièrement, dans toutes les émissions que l'on peut voir, on a systématiquement TRIBORD HENDAYE, la plage, les essais. C'est aussi pour nous une très belle représentation. Je pense que l'image d'HENDAYE est valorisée à travers tout ce que représente TRIBORD et je pense que cela est aussi très important.

M. LE MAIRE : en particulier son centre mondial de recherche, parce qu'à l'origine c'est ça et surtout ça.

M. POUYFAUCON : ce n'est pas nouveau, ça r  le    HENDAYE qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui sont employ  es    TRIBORD, c'  tait juste pour rappeler cela et ce serait bien de penser aux gens qui sont form  s ici,    l'ESTIA par exemple, pour proposer aussi des postes d'ing  nieurs.

M. LE MAIRE : c'est un probl  me d'ad  quation entre l'offre et la demande d'emploi et il ne nous appartient pas ou peu d'intervenir sur les entreprises.

M. POUYFAUCON : oui, mais c'est bien de le rappeler.

M. LE MAIRE : nous avons l'occasion de le dire    TRIBORD, je pense qu'ils l'entendent et je pense qu'ils feront en sorte, dans la mesure du possible de recruter des Hendayais si les qualifications correspondent aux offres propos  es.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense qu'on peut souligner quand même que tous nos jeunes qui sont en recherche de stage et qui font la demande auprès de TRIBORD sont généralement acceptés et c'est aussi un bel exemple d'effort qu'ils font.

M. POUYFAUCON : oui, sur TRIBORD, il y a beaucoup de stages et beaucoup de CDD. Ce serait bien que cela évolue vers davantage de CDI.

Mme KEHRIG COTTENÇON : bien sûr, mais je pense que tout dépend de la formation et de ce que l'on peut proposer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 05.

HENDAYE, le 17 mars 2017

PJ / 1



*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,*

Kotte ECENARRO

*AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 20.03.2017*

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques*

